Médullienne
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 31 mars 2011

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par lettre en date du 24 mars 2011, s'est réuni sous la présidence d'Yves LECAUDEY, le jeudi, 31 mars 2011 à 18 heures, en la Salle polyvalente de la commune de Moulis-en-Médoc.

Etaient présents :

AVENSAN	Michel TRAVERS Patrick BAUDIN Michel HEE
BRACH	Didier PHOENIX Denis CHAUSSONNET
CASTELNAU-DE-MEDOC	Jean-Claude DURRACQ Bernard DIOT Eric ARRIGONI
LISTRAC-MEDOC	Allain BOUCHET Hélène SABOUREUX
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Evelyne VICENTE Francine FLEURY-RAFIS
LE PORGE	Jésus VEIGA Annie FAURE
SAINTE-HELENE	Yves LECAUDEY Jean,-Jacques VINCENT Allain CAMEDESCASSE
SALAUNES	Jean-Marie CASTAGNEAU Josiane ECHEGARAY
SAUMOS	Fernand GAILLARDO Pierre-François DE LANGEN
LE TEMPLE	Jean-Luc PALLIN Stéphane MARTIN Jean-Pierre BIESSE

Etaient excusés :

Francine PICAUT, déléguée de la commune d'Avensan
Michel PRIOLLAUD et Marie-Hélène CHANFREAU, délégués de la commune de LISTRAC-MEDOC
Pierre DUBOURG, délégué de la commune de Sainte-Hélène

Etait également présente :

Marie-Renée CAULET, Directrice Générale des services

Michel TRAVERS est nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18 février 2011
- Débat d'orientation budgétaire
- Ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil communautaire
  - Collecte des déchets ménagers et assimilés – Collecte spécifique des textiles – Annulation de la délibération n° 91-09-2008 – Autorisation au président pour signer une convention avec la société Nardini

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2011

Le compte-rendu du 18 février 2011, adressé par courrier à chaque conseiller communautaire, est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Ce débat qui a été organisé chaque année est désormais obligatoire puisque la Communauté de communes compte en son sein, une commune de plus de 3 500 habitants.

Les grandes masses budgétaires et leur évolution depuis la création de la communauté de communes vous sont présentées. Elles sont ci-après détaillées, complétées par le CA 2010

BUDGET PRINCIPAL

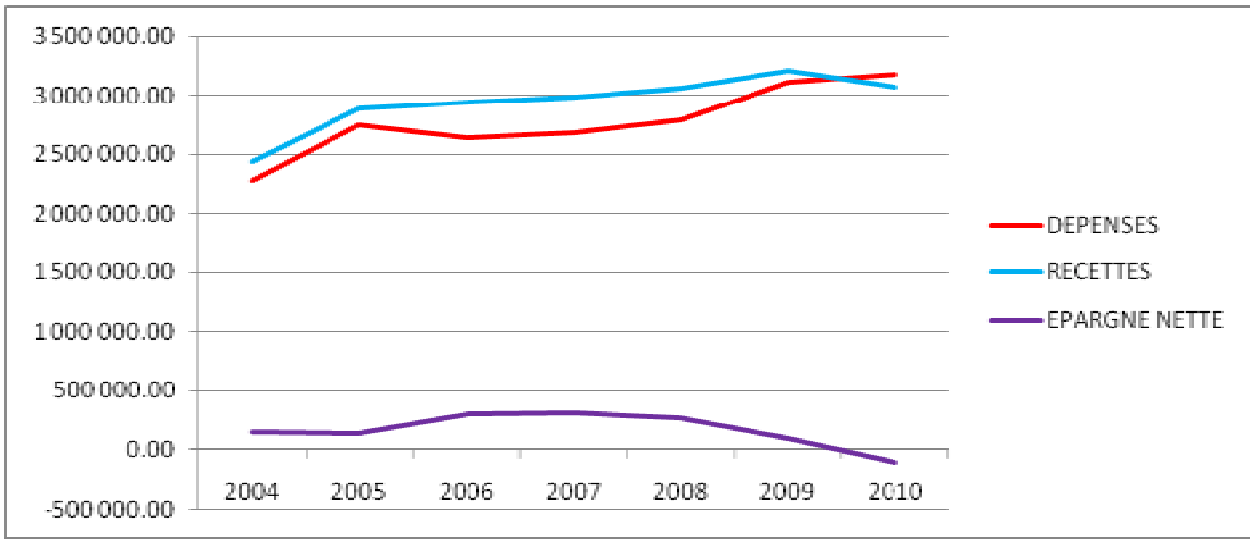

Il s'agit d'une présentation graphique des « grandes masses » qui intégre donc le remboursement de l'annuité de la dette mais ne prend pas en compte les amortissements. Un effet « ciseaux » enclanché depuis 2008 qui s'accentue puisque, pour la première fois, en 2010, les dépenses (fonctionnement + remboursement capital) ont été supérieures aux recettes ce qui conduit à une épargne nette négative (-104 634.63 €). Un résultat qu'il faut cependant relativiser puisque la CdC a constitué des provisions pour la réhabilitation des anciens sites de dépôt des ordures ménagères (240 000 €).

Le C.A. fait apparaître le résultat suivant :

	SANS RESTE A REALISER		**AVEC RESTE A REALISER**	
	(REFLET COMPTE DE GESTION)			
2009	FONCTIONNEMENT	397 761.91	FONCTIONNEMENT	397 761.91
	INVESTISSEMENT	-204 306.80	INVESTISSEMENT	-325 870.79
TOTAL CUMULE		**193 455.11**		**71 891.12**
2010	FONCTIONNEMENT	-83 541.48	FONCTIONNEMENT	-83 541.48
	INVESTISSEMENT	378 285.88	INVESTISSEMENT	6 042.21
TOTAL CUMULE		**294 744.40**		**-77 499.27**

A noter également que le solde des participations CAF et MSA sera versé sur l'exercice N+1 (2011) et qu'il est fonction du respect de certains critères donc le taux de fréquentation de 60 % (établi sur des amplitudes 2005 qui intégraient l'interclasse sur les sites d'Avensan, Listrac-Médoc et le Porge), que la CdC par prudence n'a pas rattaché à l'exercice le montant total restant dû par ses partenaires (239 495.99 €) mais une partie seulement (94 923.82 €). En conséquence, 80 % du montant des participations figurent au CA 2010. Pour mémoire, en 2009, la CdC avait tablé sur 90 % et, ayant subi des réfactions, avait finalement perçu 88 % du montant total des participations attendues.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE POUR LES ACTIVITES INSCRITES AU CONTRAT SIGNE AVEC LA CAF ET LA MSA

L'évolution de la participation communautaire versée dans le cadre des Délégations de service public liées aux activités « enfance- jeunesse » est en augmentation et pèse d'une manière importante sur ce budget.

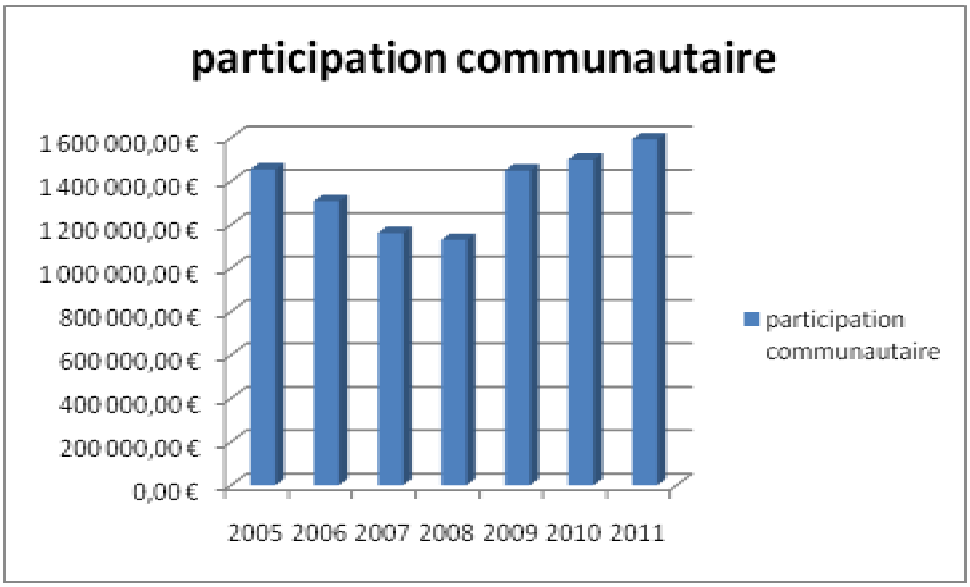

Exercice	Participation communautaire	% / Recettes de fonctionnement	%/ Dépenses de fonctionnement	Observations
2005	1 454 059.15 €	41.97%	53.92%	
2006	1 307 769.48 €	40.59%	50.37%	
2007	1 160 724.00 €	36.71%	42.85%	
2008	1 128 906.80 €	35.10%	41.57%	Augmentation de la capacité d'accueil de l'APS de Moulis en médoc, recrutement d'un animateur
2009	1 448 500.00 €	40.72%	45.85%	Forte évolution de la fréquentation sur l'enfance jeunesse, ouverture fin 2008 d'un centre de loisirs sur la commune de Sainte Hélène. Mise en place d'une convention collective pour la petite enfance (8 jours de congés supplémentaires, suppression du délai de carence en cas de maladie, jours enfants malades et rémunération indiciaire supplémentaire).

2010	1 499 000.00 €	46.34%	43.92%	Augmentation de la capacité d'accueil de l'APS de Listrac-médoc, recrutement d'un animateur. Prise en charge d'un enfant handicapé pour 12 000 € (Remboursement des 2/3 par le Conseil général et la CdC Médoc Estuaire).
BP 2011	1 592 392.00 €	45.14%	45.14%	Nouvelle DSP pour l'enfance jeunesse et la petite enfance.

Le contrat « enfance jeunesse » 2010-2013 » n'est toujours pas signé à la date de la rédaction du présent document (23 mars 2011). Il fait l'objet de négociations « serrées », la CdC essayant d'obtenir une « mise à plat » de ce contrat dont le projet qui lui a été soumis par la CAF est toujours établi sur les bases de l'exercice 2005 et intègre donc toujours les errements (?) précédents de la période 2003-2005.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La charge du personnel communautaire a évolué de la façon suivante :

Exercice	Dépenses Personnel	% Recettes de fonctionnement	% Dépenses de fonctionnement	Observations
2005	109 137.80 €	3.15%	4.05%	Recrutement par détachement d'un adjoint administratif 2ème classe en août 2005.
2006	141 449.37 €	4.39%	5.45%	
2007	166 564.95 €	5.27%	6.15%	Recrutement d'un rédacteur chef en octobre 2007.
2008	202 754.92 €	6.30%	7.47%	
2009	220 508.15 €	6.20%	6.98%	Recrutement d'un agent en C.A.E. dans le cadre de la campagne de vaccination en novembre 2009.
2010	243 452.92 €	7.53%	7.13%	
	232 273.57 €	7.18%	6.81%	Avec intégration de la participation de l'Etat à hauteur de 11 179.35 € dans le cadre d'un CUI.
BP 2011	249 662.00 €	7.08%	7.08%	
	238 230.56 €	6.80 %	6.80 %	Estimation de la participation de l'état dans le cadre du C.U.I à hauteur de 70% soit 11 461.44 €.

EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2004 ET 2011

Le remboursement de la dette, pour le budget principal et le budget annexe « SPANC », reste stable. L'endettement diminue puisque, depuis 2005, les investissements ont été financés sans emprunt. Par contre, la dette du Budget annexe « ORDURES MENAGERES » qui s'est accrue à compter de l'exercice 2008 en raison des investissements réalisés (création d'une déchèterie communautaire sur la commune du Porge, réhabilitation du quai de transfert et réhabilitation extension de la déchèterie communautaire de Castelnau-de-Médoc) commence à décroître.

EVOLUTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

En 2009, pour pallier le retard du versement de la C.A.F., la collectivité a dû mouvementer la ligne de trésorerie à hauteur de 75 000 €, remboursés en 2010. Les intérêts se sont élevés à 1 318.13 €.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Son montant est figé à 995 093.00 € dont il faut déduire le montant dû par la commune du TEMPLE, soit un montant net de 994 777.19 €.

Montant recette totale TP 2009 1 573 355.00 € + 46 057 € (rôle complémentaire) = 1 619 412 €
Montant net reversé aux communes 994 777.19 €..... soit 61.43 %
Recette nette pour la communauté de communes 578 577.81 € + 46 057 € = 624 634.81 € soit 38.57 %

	TAUX TP 2002	BASE 2009	TAUX 2009	PRODUIT	DOTATION DE COMPENSATION	TOTAL PREVU	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	RECETTE NETTE POUR LA CDC
AVENSAN	13.77%	1 744 165	12.82%	223 602,00	44 975,48	**268 577,48**	188 220,87	**80 356,61**
BRACH	13.73%	110 141	12.81%	14 109,00	660,67	**14 769,67**	1 951,32	**12 818,35**
CASTELNAU	20.13%	1 419 975	14.41%	204 618,00	100 127,84	**304 745,84**	235 282,11	**69 463,73**
LE PORGE	10.37%	804 249	11.97%	96 269,00	18 815,44	**115 084,44**	60 677,40	**54 407,04**
LE TEMPLE	3.45%	329 002	10.24%	33 690,00		**33 690,00**	-315,37	**34 005,37**
LISTRAC	12.88%	847 411	12.60%	106 774,00	22 102,19	**128 876,19**	93 972,28	**34 903,91**
MOULIS	10.96%	453 057	12.12%	54 911,00	15 169,05	**70 080,05**	22 170,29	**47 909,76**
SAINTE HELENE	10.14%	2 145 614	11.92%	255 757,00	20 763,25	**276 520,25**	158 728,65	**117 791,60**
SALAUNES	9.79%	2 356 738	11.83%	278 802,00	68 727,39	**347 529,39**	228 969,55	**118 559,84**
SAUMOS	5.46%	96 020	10.75%	10 322,00	3 159,69	**13 481,69**	5 120,09	**8 361,60**
		10 306 000	**12,41%**	**1 278 854,00**	**294 501,00**	**1 573 355,00**	994 777,19	**578 577,81**

En tenant compte des rôles supplémentaires, le produit total 2009 au titre de TP, de la dotation compensation et des compensations d'exonérations s'élève à 1 667 297.00 €.

Pour l'exercice 2010, l'Etat n'est pas en mesure de donner à la collectivité, la répartition par commune de la CETU, puisqu'il s'agissait d'une mesure transitoire. Globalement donc, la « part » CETU restant à la communauté de communes s'est établie comme suit :

Montant recette totale CETU ..... 1 806 042.00 € soit + 138 745.00 €
Montant net reversé aux communes ..... 994 777.19 € soit 55.08 %
Recette nette pour la communauté de communes ..... 811 264.90 € soit 44.92 %

A noter que la réforme fiscale n'impacte pas sur l'obligation faite à la communauté de communes de verser les attributions de compensation. Il faut cependant noter qu'une modification est intervenue qui permet la révision de l'attribution de compensation sous certaines conditions :

- A titre dérogatoire, les établissements publics de coopération intercommunale et les conseils municipaux de leurs communes membres peuvent, par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, procéder, dans les cinq ans qui suivent la publication de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à la révision du montant de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. »
- Dans le cas où une diminution des bases imposables de cotisation foncière des entreprises perçue par l'établissement public de coopération intercommunale à compter de 2011 réduit le produit disponible, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider de réduire le montant des attributions de compensation dans la même proportion.
- Dans le cas où la (ou les) commune(s) présente(nt) un potentiel financier supérieur de plus de 20 % au potentiel financier moyen des communes du groupement. Cette réduction de son (leurs) attribution(s) de compensation ne peut (peuvent) excéder 5 % de leur montant.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

EVOLUTION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET DES COMPENSATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ENTRE 2005 ET 2010 (CETU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (CETU)
TAXE PROFESSIONNELLE	1 142 898.00	1 296 463.00	1 225 848.00	1 267 109.00	1 326 739.00	1 460 712.00
DOTATION DE COMPENSATION	259 102.00	286 643.00	289 153.00	292 164.00	294 501.00	295 385.00
COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE	149 889.00	39 902.00	41 975.00	40 519.00	46 057.00	49 945.00
TOTAL	**1 551 889.00**	**1 623 008.00**	**1 556 976.00**	**1 599 792.00**	**1 667 297.00**	**1 806 042.00**

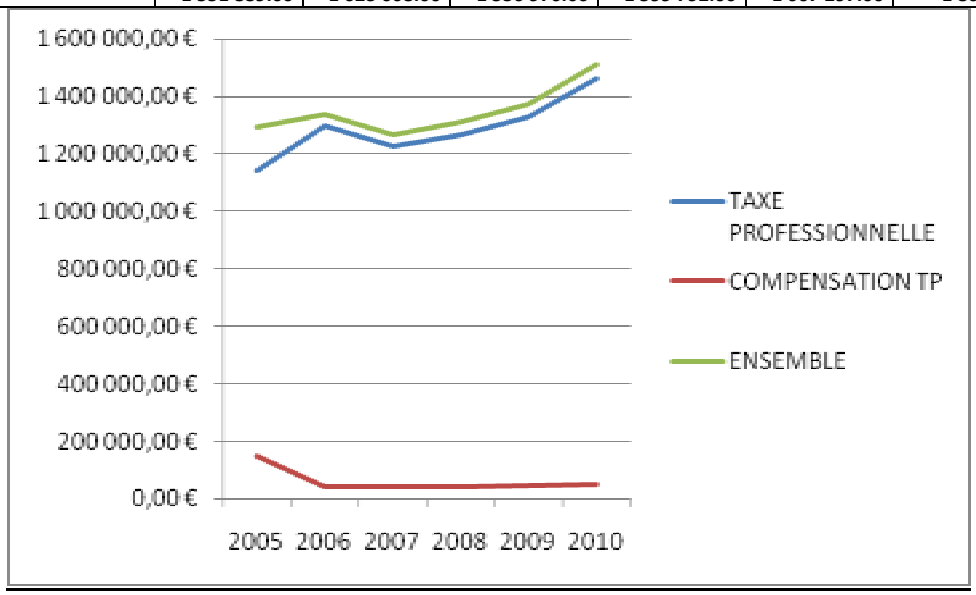

EVOLUTION DE LA RECETTE NETTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DURANT LA MEME PERIODE

COMMUNES	RECETTE NETTE POUR LA C.D.C.				
	2005	2006	2007	2008	2009
AVENSAN	39 513.06	38 062.60	33 038.80	33 162.14	**80 356,61**
BRACH	9 885.25	11 467.76	10 090.39	11 001.93	**12 818,35**
CASTELNAU-DE-MEDOC	126 408.04	77 616.07	76 053.38	69 041.70	**69 463,73**
LE PORGE	38 030.90	42 937.00	48 171.37	43 985.83	**54 407,04**
LE TEMPLE	9 091.37	11 818.37	17 794.37	21 079.07	**34 005,37**
LISTRAC-MEDOC	38 483.66	31 899.21	40 866.58	41 193.89	**34 903,91**
MOULIS-EN-MEDOC	26 010.35	35 663.01	44 813.56	37 327.81	**47 909,76**
SAINTE-HELENE	45 196.26	51 009.63	64 939.98	109 804.26	**117 791,60**
SALAUNES	70 854.13	84 377.99	104 096.89	103 321.04	**118 559,84**
SAUMOS	7 813.87	9 541.25	4 589.13	6 877.08	**8 361,60**
TOTAL	**411 286.89**	**394 392.89**	**444 454.45**	**476 794.75**	**578 577,81**

LA SITUATION EN MATIERE DE FISCALITE POUR L'EXERCICE 2010

Le régime transitoire mis en place par l'article 2 de la loi de finances pour 2010 a consisté en la mise en place d'une compensation relais, calculée par les services de la direction générale des finances publiques.

La compensation relais était un droit. Elle comportait 2 composantes.

1ère composante : Il s'agissait d'un reversement de fiscalité locale qui correspond au plus élevé des deux montants suivants :

- Le produit de taxe professionnelle perçu en 2009 ou
- Le produit des bases de TP 2010 (non écrêtés par le FDPTP) par le taux de TP 2009 dans la limite du taux de TP 2008 majoré de 1%

2ème composante à direction des collectivités à fiscalité propre était établie sur les bases CFE 2010 transmises par l'Etat * taux de référence fixé par l'EPCI dans le respect des règles de liaison avec les taux des impositions des ménages (qui s'appliquaient à la TP même si notre CdC y « échappait » car en période de lissage des taux).

En application de ce qui précède, le conseil communautaire a voté, au titre de l'exercice 2010, un taux de C.F.E.. à 13.58%. En conséquence, la CdC a perçu au titre de la

1ère composante ..... 1 441 681.00 €
2ème composante ..... 19 031.00 €

Soit un produit total au titre de la C.E.T. 2010 de 1 460 712.00 € auquel il faut ajouter 49 945 € perçus au titre de la compensation de taxe professionnelle, soit un montant total de 1 510 657 €, soit + 10.04 % par rapport à 2009.

LA SITUATION FISCALE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

La suppression de la TP et son remplacement par de nouvelles contributions économiques locales est régie par la loi de finances pour 2010 et notamment ses articles :

- 2 qui traite de la suppression de la TP, de son remplacement par la CET et l'imposition forfaitaire sur les entreprises
- 76 qui prévoit une clause de « revoyure »
- 77 qui traite de l'affectation aux collectivités territoriales et intercommunales des ressources fiscales locales à compter de 2011

- 78 qui traite des dotations de compensation de la suppression de la TP et des mécanismes de péréquation
- 79 qui traite du financement des chambre de commerces et d'industrie autrefois financées par une part de TP

Les ressources se substituant à la TP sont les suivantes :

- La contribution économique territoriale (CET) composée d'une :
  - contribution foncière des entreprises (CFE)
  - contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la nouvelle taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- L'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes
- L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER)
- La dotation de compensation de la réforme de la TP
- Le transfert de la taxe sur les grandes surfaces (TASCOM)

L'objectif de réduction du déficit public décidé par l'Etat concerne au premier chef les collectivités territoriales qui participent à l'effort de réduction des dépenses par le gel des dotations prévu pour quatre ans.

A noter qu'au 23 mars 2011, l'Etat n'a toujours pas communiqué le montant de ses dotations (dotation de compensation et dotation intercommunalité) qui ont représenté en 2010, 31 % du montant total des recettes de fonctionnement.

En fonction des éléments en notre possession à ce jour, sur la base

- d'une évolution annoncée par l'Etat des bases TH de 2% à 14 433 204
- avec maintien
  - du taux de référence de TH de 8.01 %
  - du taux de CFE de 13.58 % voté en 2010

Le montant total des recettes 2011 étant « gelé » au montant des recettes perçues en 2010, soit à hauteur de 1 510 150 € (la régulation en + ou en – intervenant par le FNGIR (soit par un reversement si dépassement du montant 2010, soit par une participation de ce fonds si le montant des recettes est inférieur au montant 2010) le produit prévisionnel pour notre communauté de communes pourrait être le suivant :

TFNB		
TH		1 156 100 €
CVAE	Montant prévisionnel communiqué par l'Etat	149 056 €
CFE	Montant prévisionnel communiqué par l'Etat	483 428 €
IFER	Montant prévisionnel communiqué par l'Etat	54 060 €
EXO		126 990 €
TASCOM	Montant prévisionnel communiqué par l'Etat	117 173 €
FNGIR		*-564 983*
TOTAL PREVISIONNEL 2011		**1 521 823**

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

EVOLUTION DE LA DOTATION DE COMPENSATION ET DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ENTRE 2005 ET 2010

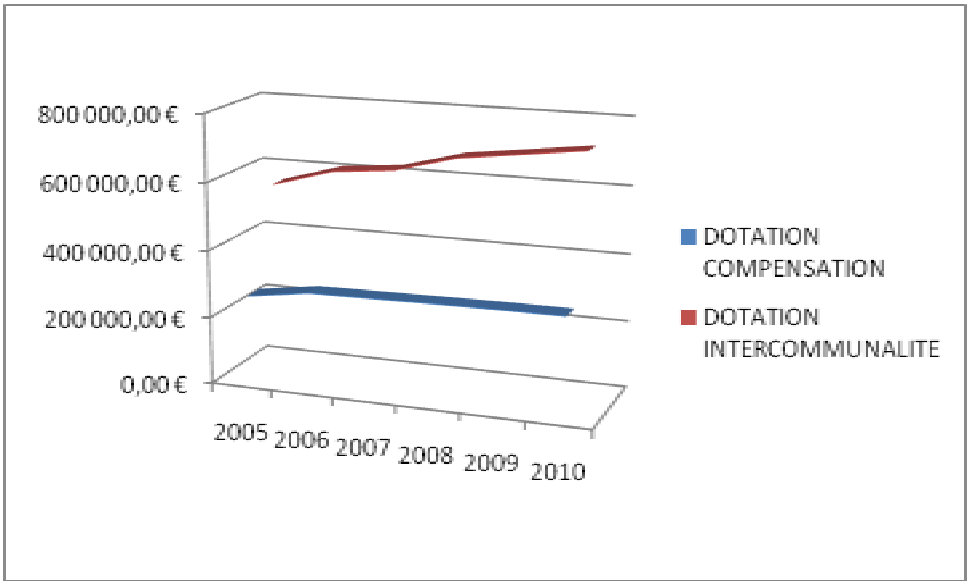

	DOTATION DE COMPENSATION	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE
2005	259 102,00 €	551 613,00 €
2006	286 643,00 €	604 636,00 €
2007	289 153,00 €	621 883,00 €
2008	292 164,00 €	671 289,00 €
2009	294 501,00 €	694 846,00 €
2010	295 385,00 €	718 443,00 €
2011	Non communiqué par l'Etat	

Une évolution sensible de la dotation d'intercommunalité encore liée à l'évolution du CIF ce qui ne sera plus le cas à partir de 2011, le CIF ayant été porté de 0.40 à 0.50

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA CAF ET DE LA MSA ENTRE 2005 ET 2011

Des participations de la C.A.F. et de la M.S.A., signataires du contrat « enfance jeunesse » en forte diminution

	Total Recettes			% par rapport à la dépense brute	Total Dépenses	
	CAF	MSA	CAF+MSA		brute	après reversement excédent
2005	866 619,25 €	21 437,95 €	888 057,20 €	61,07%	1 454 059,15 €	1 387 941,65 €
2006	816 004,92 €	89 760,54 €	905 765,46 €	69,26%	1 307 769,48 €	1 084 010,73 €
2007	772 615,79 €	84 987,74 €	857 603,53 €	73,89%	1 160 724,00 €	1 090 564,00 €
2008	751 626,66 €	80 214,93 €	831 841,59 €	73,69%	1 128 906,80 €	1 095 423,76 €
2009	688 148,40 €	75 442,13 €	763 590,53 €	52,72%	1 448 500,00 €	1 352 188,00 €
2010	635 656,67 €	53 591,86 €	689 248,53 €	45,98%	1 499 000,00 €	1 461 564,38 €
2011	595 454,68 €	51 575,50 €	647 030,18 €	40,63%	1 592 392,00 €	1 518 392,00 €

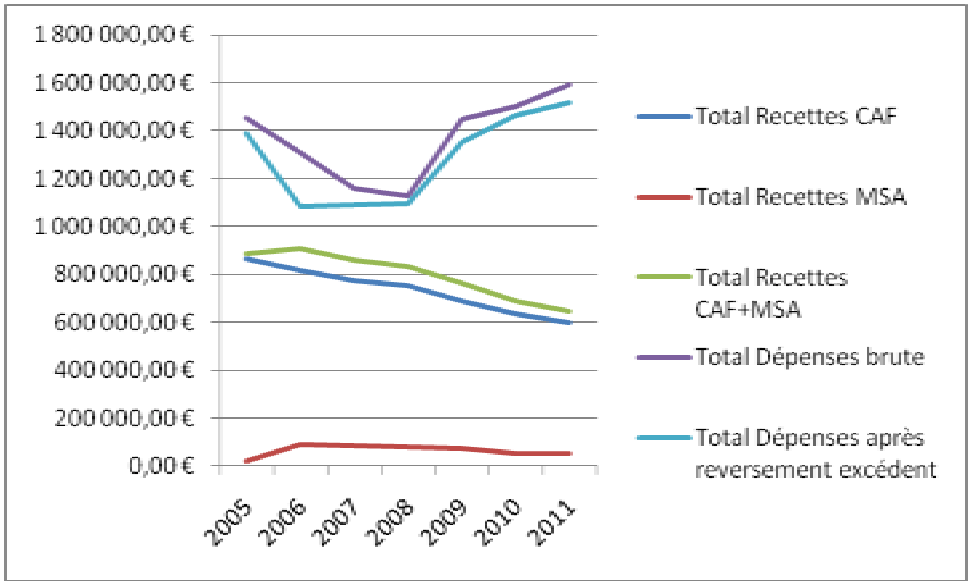

CAF

Dégressivité de 6 % par rapport à 2011	2012	559 138 €
Stabilité par rapport à l'exercice précédent	2013	559 138 €

MSA

Dégressivité de 5.63 % par rapport à 2011	2012	48 670.17 €
Stabilité par rapport à l'exercice précédent	2013	48 670.17 €

Montant des reversements des excédents effectués par les associations :

- .....2005..... 66 117.51 €
- .....2006…….. 223 758.75 €
- .....2007……..70 160.00 €
- .....2008 ……33 483.04 €
- .....2009……..96 312.00 €
- .....2010……..37 435.62 €
- .....2011…….. 74 000.00 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

REMBOURSEMENT DE LA DETTE :

- 2005 .....56 227.13 €
- 2006 .....57 475.41 €
- 2007 .....48 423.92 €
- 2008 .....49 545.32 €
- 2009 .....50 028.70 €
- 2010 .....55 867.07 €
- 2011 .....58 432.31 €

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2003 ET 2010

-	DEPENSE TOTALE H.T.	SI DEPENSE PLAFONNEE MONTANT PRIS EN COMPTE POUR SUBVENTION CG 33	CONSEIL GENERAL	PART MEDULLIENNE	PART. USAGERS	ETAT	ECO-EMBALLAGE	CAF	ADEME
2003									
Installation de bacs pour les ordures ménagères	100 000.00		20 000.00	80 000.00					
Construction d'un espace multi-accueil sur la commune d'Avensan	450 790.00		27 166.00	131 419.00		155 000.00		137 205.00	
2004									
Collecte sélective - Plan de communication	11 969.00		2 394.00	2 394.00			5 984.00		1 197.00
Mise en place du tri sélectif - achats de bacs collecteurs	28 500.00		5 700.00	22 800.00					
Etude d'impact de la restructuration lourde du quai de transfert	6 512.00		1 302.00	5 210.00					
Club Environnement	5 253.00		3 432.00	1 721.00			100		
Mise en place d'un SPANC - Aide de recrutement d'un technicien	28 340.00		14 170.00	14 170.00					
Mise en place d'un SPANC - Aide à l'acquisition de matériel informatique	2 750.00		1 650.00	1 100.00					
2005									
Mise en place du tri sélectif - plan de communication 2ème phase	20 535.00		4 107.00	6 160.50			10 267.50		
Mise en place d'un SPANC - Aide de recrutement d'un technicien 2ème année	28 900.00		10 115.00	18 785.00					
Mise en place d'un SPANC - Contrôle diagnostic des installations existantes	24 320.00		9 728.00	14 592.00					
Construction d'une structure multi-accueil sur la commune de Castelnau-de-Médoc	663 381.00		36 000.00	254 011.00		155 000.00		218 370.00	
2006									
Réhabilitation - restructuration du siège social	826 109.90	148 250.23	30 000.00	796 109.90					
Club Environnement	5 476.00		3 426.00	2 050.00					
Recrutement d'un technicien supérieur - 3ème année	35 213.53	28 900.00	5 780.00	29 433.53					
Digitalisation du cadastre des 10 communes membres	15 225.00		3 750.00	10 575.00			900		
CAP 33 au PORGE	14 492.00		4 200.00				10 292.00		
Fourniture et pose d'une bâche dans le cadre de la lutte contre l'incendie, commune à deux équipements : aire d'accueil des gens du voyage et déchetterie	15 000.00	2 000.00	1 000.00	14 000.00					
Création d'une déchetterie au Porge	452 744.28	137 500.00	41 250.00	411 494.28					
Réhabilitation - restructuration d'un bâtiment pour y installer un C.L.S.H.(+ 6 ans et - 6 ans) et le R.A.M.P.	224 745.00	130 000.00	52 000.00	138 945.00			33 800.00		
Contrôle des assainissements non collectif - programme 2006	36 480.00	24 320.00	12 160.00	24 320.00					
Plan de communication - 3ème phase	2 661.94		1 330.97	399.29			931.68		
2007									
Réhabilitation du quai de transfert communautaire	535 034.61	440 000.00	132 000.00	403 034.61					
Extension et réhabilitation de la déchetterie de Castelnau-de-Médoc	354 076.16	255 000.00	76 500.00	277 576.16					
Contrôle des assainissements non collectif - programme 2007	24 300.00		9 720.00	14 580.00					
Mutualisation des moyens informatiques et de télétransmission	70 032.00		14 837.00	41 219.00		5 706.00	8 270.00		
Acquisition d'un logiciel SPANC	3 300.00		1 320.00	1 980.00					
Extension de la Zone d'activité économique communautaire du "Pas du Soc" - acquisitions foncières	263 805.50	188 218.00	56 465.40	161 917.87		45 422.23			
2008									
Diagnostic concernant la dépollution des sites	96 000.00		48 000.00	13 920.00					34 080.00
Compostage individuel volontaire	67 725.00		27 090.00		27 090.00				13 545.00
2009									
Réfection Toiture CLSH LE PORGE	33 188.77		13 275.00	13 276.02		6 637.75			
Construction CLSH Sainte-Hélène	185 443.65	165 520.00	66 208.00	59 691.44				59 544.21	
Construction d'Aires d'accueil	**1 894 177.59**			**1 323 853.59**		**570 324.00**			
Aire permanente de Castelnau de médoc	672 064.74			501 920.74		170 144.00			
Aire permanente de Sainte-Hélène	931 684.69			611 539.69		320 145.00			
Aire de grand passage Le Porge	290 428.16			210 393.16		80 035.00			
2010	**71 152.55**			**68 353.82**				**2 799.00**	
Mobilier CLSH ET APS	10 765.00			8 387.00				2 378.00	
Préparation site de MEZY	8 736.55			8 736.55					
Acquisition et renouvellement conteneurs	34 936.70			34 936.70					
Travaux déchèterie et quai de transfert	11 502.30			11 502.30					
Totems de signalisation	5 212.00			4 791.00				421.00	
TOTAUX GENERAUX	**6 597 633.48**	**1 519 708.23**	**736 076.37**	**4 359 091.74**	**27 090.00**	**938 089.98**	**70 545.18**	**417 918.21**	**48 822.00**

REALISATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) DES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC « MEDULLIENNE » ET REALISATION DU DIAGNOSTIC DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EN APPLICATION DE LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

Montant du marché PAVE..... 36 913.88 € T.T.C
Montant du marché ERP ..... 38 980.03 € T.T.C.
Montant total ..... …… 75 493,91 € T.T.C.

Ces programmes sont financés sans appel à l'emprunt.

INVESTISSEMENT – RECETTES

F.C.T.V.A.
2005.....122 382.81 €
2006.....33 781.00 €
2007.....179 485.00 €
2008.....420 327.48 €
2009 .....267 694.24 €
2010 .....24 833.00 €
2011 .....57 941.38 €

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2011

- **Construction d'un ALSH primaire** de 48 places sur la commune de Castelnau-de-Médoc
- **Réhabilitation,** au vu du diagnostic dont le résultat sera connu au plus tard fin mai 2011, **d'un site ancien dépôt d'ordures ménagères.**
- **Aménagement de la Zone de développement économique du PAS DU SOC II**, engagé lorsque sera connu le résultat du diagnostic archéologique réalisé au cours du 4ème trimestre 2011. En fonction du quadrillage du territoire décidé par l'INRAP en charge du diagnostic, la CdC devra procéder (courant du 3ème trimestre 2011) au déboisement des hayons sur lesquels sera opéré le diagnostic.

➢ ……**BUDGET « ORDURES MENAGERES »**

Un budget annexe encore difficile dont l'évolution est malgré tout positive. La participation du Budget principal qui avait été inscrite en 2010 pour un montant de 66 117.01 € n'a pas été utilisée.

Le projet de budget 2011 prévoira une l'inscription d'un apport du Budget Principal. En effet, les ressources de ce budget sont constituées :

- de la TEOM
- de la redevance spéciale
- des subventions par les éco-organismes (Eco-emballage et Eco-folio) qui sont fonction des tonnages triés
- de la vente des produits recyclables

Le caractère fluctuant, et non maîtrisable par la CdC, de ces deux dernières recettes (à la fois en tonnage et en variation des prix d'achat des matières recyclables) est à prendre en compte dans l'établissement du projet de budget. La CdC a fait le choix d'établir ses prévisions sur la base du prix d'achat plancher/tonne des produits recyclables.

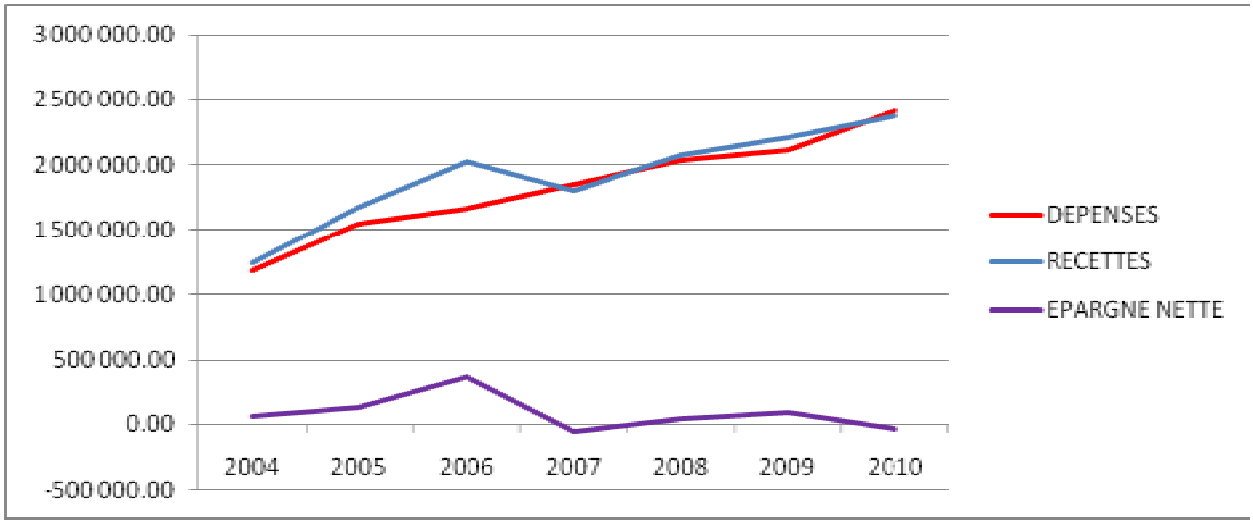

L'année 2011 sera marquée par la séparation de la collecte des journaux magazines des autres recyclables secs. La collectivité espère par cette opération réaliser une économie conséquente et le résultat du mois de février (1er mois d'application de l'opération) fait apparaître une diminution significative de la dépense et une augmentation tout aussi significative de la recette liée à la vente des journaux.

Cependant, l'application des variations prix sur 12 mois est la suivante

- + 0.96 % sur le traitement
- + 5 % sur la gestion des déchèteries
- + 5.10 % sur la collecte porte à porte
- + 6.10 % sur le transfert

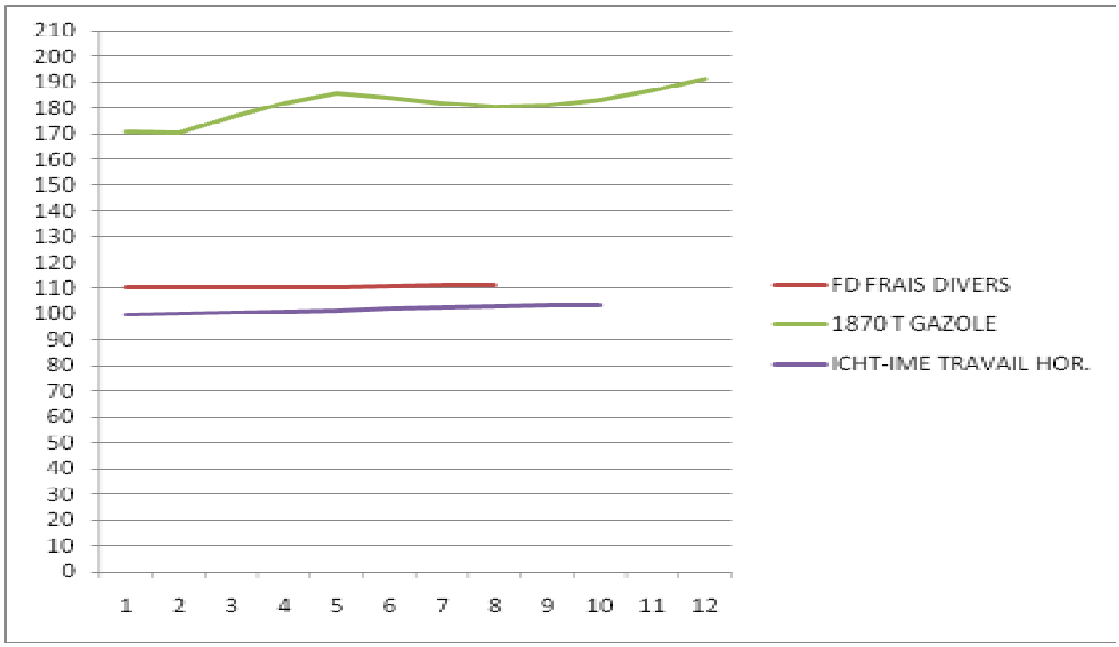

Le gazole a en effet augmenté de 6.35 % dans les 4 derniers mois et les évènements en cours risquent de peser sur cet indice. La TGAP sur le traitement des ordures ménagères est passée, de 2 € à 2.60 € la tonne au 1er janvier 2011 (cette revalorisation n'aura pas d'incidence notable sur le budget : 4485 T en 2010 * 0.60 € = 2751 € HT, soit 2 902.31 € TTC).

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

EVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2006 ET 2011

Collecte, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries

2006..... 1 518 967.35 €
2007..... 1 687 335.83 €
2008..... 1 837 901.31 €
2009..... 1 865 107.73 €
2010 ..... 2 101 067.96 €
2011 …… 2 145 286.22 €

Charges de personnel

2006..... 94 475.50 €
2007..... 128 287.89 €
2008..... 145 515.45 €
2009..... 150 805.26 €
2010.....